



## LETTRE AUX PARENTS

Année scolaire 2020-21

Aux abords des écoles maternelles et primaires, équipés d'un gilet orange, vous avez pu remarquer la présence **d'agents de sécurité scolaire**. Ils sont au nombre de 45 à intervenir aux heures d'entrées et sorties d'écoles.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'insertion et de l'emploi visant à favoriser l'accès au marché du travail aux personnes qui en sont éloignées, la municipalité de Valence a confié à l'association Valence Services la gestion du service « Sécurité Scolaire ».

**VALENCE SERVICES** créée en novembre 1992, a pour objet d'accompagner le public éloigné de l'emploi à construire son parcours professionnel par le biais d'un contrat de travail. Valence Services gère 4 grands pôles : la Sécurité scolaire, la Confection textile, l'entretien des Espaces verts et un Garage solidaire. Les agents de Sécurité scolaire bénéficient d'un accompagnement individuel destiné à mettre en place des étapes pour intégrer une formation et accéder à l'emploi.  
[www.valence-services.com](http://www.valence-services.com)

**LES AGENTS DE SECURITE SCOLAIRE** ont pour fonction d'assurer la traversée des enfants sur le passage piéton et d'inciter les enfants à respecter les règles de sécurité. A noter que l'agent de sécurité scolaire ne se substitue en aucun cas à la police nationale ou municipale. Sa mission reste préventive, sécurisante et non répressive.  
**Avant leur prise de poste**, les Agents de Sécurité Scolaire suivent des formations d'adaptation au poste :

- Sécurité Routière, dispensée par un professionnel : acquérir les gestes élémentaires pour intervenir auprès des véhicules à stopper et sécuriser le passage des piétons
  - Communication / Médiation : comment acquérir une posture « d'autorité » et renforcer l'expression non verbale afin de garantir la sécurité des piétons.
  - Les premiers secours assurés par la Croix Rouge : savoir gérer et réagir en cas d'accident
- Ainsi les agents prendront leur fonction dans des conditions optimales.

### POUR LA SECURITE DE VOS ENFANTS

- Pensez aux Bisous, aux cartables, aux gouters avant de laisser descendre votre enfant
- Ne pas stationner aux places réservées au transport pour enfants handicapés
- Effectuer la dépose minute après le passage piéton, pour ne pas gêner la visibilité
- Faire descendre l'enfant côté trottoir

*« Un zeste de sourire et une pincée de bonne humeur encourageront nos agents »*

Votre contact : [jp.canonier@valence-services.fr](mailto:jp.canonier@valence-services.fr) (encadrant de la sécurité scolaire).

La Directrice  
Nathalie MONNIER